



unies & engagées pour le service public et ses agent·e·s
pour la transformation sociale et environnementale

L'ESSENTIEL DU CSA-M DU 15/16 MAI 2023

Première instance ministérielle nouvelle formule, sous la présidence de madame BIGOT-DEKEYSER, nouvelle Secrétaire Générale - SG - du MASA.

Pour l'Élan commun, siégeaient : Olivier Santoul, Fabienne Vasseur, Laurence Dautraix, Fabrice Cardon, Tony Dos Santos.

Si notre délégation était présente dans ce contexte social dégradé, c'était notamment pour dénoncer en [déclaration liminaire](#) presque unitaire - sauf le SGEN-CFDT (contrairement au SPAGri-CFDT) -, la situation particulièrement grave dans le service SNUM - service du numérique du ministère -. La souffrance des personnels de ce service, dénoncée - au-delà de la question légitime de la lutte contre la prévention des RPS -, impacte également la qualité des outils numériques de gestion, notamment dans l'enseignement agricole.

Réponses de la SG : perception que ce service est problématique même si pour elle, c'est aussi un manque de personnels qualifiés sur le numérique que rencontrent d'ailleurs tous les ministères. Accord pour une rencontre bilatérale à ce sujet.

Les réponses à notre [déclaration liminaire](#), sont pour la plupart sans surprise : le directeur de la DGER a annoncé 20 millions d'euros pour les ateliers pédagogiques et les exploitations agricoles. Une réflexion sera menée pour améliorer les conditions de travail des D2/D3, à l'horizon janvier 2024. Un CSA ministériel est prévu en juin pour travailler le « pacte enseignant », tout comme le [BACHELOR](#), mais sans annonces de calendrier... Les investissements dans les écoles vétérinaires sont nécessaires. La [rénovation de la voie pro](#) entraînera les mêmes garanties pour les jeunes en matière de « gratification », mais les réformes de programmes - engagées depuis 2022 - ne seraient pas impactées.

1. Adoption du RI du CSA ministériel et temps syndical F3SCT

La présentation du Règlement Intérieur - RI - de cette instance est l'aboutissement de revendications évoquées dans plusieurs groupes de travail pour bonifier le texte initial proposé par la DGAFP. Si des amendements de l'Élan Commun avaient rapidement été adoptés, le manque d'engagement du ministère, lors des GT, sur la question de la référente *violences sexuelles et sexistes*, avait déjà montré que le blocage se concentre le plus souvent sur l'obtention de moyens supplémentaires. Cela s'est encore vérifié - lors de cette première réunion plénière -, pour le temps syndical du secrétariat de la Formation Spécialisé *Santé Sécurité et Conditions de Travail - ou F3SCT* - ministérielle. En effet, l'administration a profité de la fin des CHSCT - conséquence de la loi de transformation de la fonction publique -, pour ne pas inscrire dans le RI les moyens du secrétariat, acquis social depuis le [boycott unanime des OS de l'instance en 2012](#).

Après une interruption de séance - et l'annonce par la SG d'un GT à ce sujet le 30 mai 2023 pour réévaluer cette situation-, **toutes les Organisations Syndicales - OS - se sont abstenues sur l'adoption du nouveau RI.**

C'est à nouveau sur la question des moyens dédiés aux membres des F3SCT - locales, régionales, celles dit de « réseaux » comme l'Enseignement Agricole - que les échanges ont abouti ensuite à une



unies & engagées pour le service public et ses agent.e.s
pour la transformation sociale et environnementale

impasse, que ce soit sur le temps syndical pour les personnels « non-enseignants » (statuts particuliers), notamment, ou encore le temps dit « abondé » pour les F3SCT des DRAAF et des « réseaux ».

Après un vote unanime des organisations syndicales « contre » le projet d'arrêté fixant les différentes F3SCT du MASA, la SG s'est engagée sur davantage de moyens pour ses membres et sur la nécessité d'introduire, dans la future note de service qui remplacera celle sur le [temps syndical des CHSCT](#), des éléments pour encourager l'engagement.

Pour l'Élan commun, les F3SCT de réseaux doivent bénéficier du temps syndical nécessaire, conformément à [l'article 2 de l'arrêté du 15 juin 2022](#). Il en est de même pour les membres de ces formations dans les DRAAF. Notre expérience du dialogue social dans les différents CHSCT est sans appel : il y a des difficultés pour obtenir des délégations complètes et multicatégorielles. En effet, l'engagement prend du temps.

2. **Projet d'arrêté portant institution et composition des CSA**

Le SRH a indiqué que des petites modifications étaient faites dans ce projet d'arrêté.

Pour l'Élan commun, ce ne sont pas des *petites modifications*. C'est l'aboutissement d'un long processus de *détricotage* de l'articulation nécessaire entre l'instance locale et les - désormais - Comités Sociaux d'Administration - CSA -, ce que nous avons toujours combattu ! Pour nous, les questions de droit de retrait, d'enquête - après un accident grave, notamment -, de visites de sites, ... ne peuvent être décidées au niveau local, tout simplement car la pression locale sur les agent.es peut être trop forte. En outre, si le niveau régional doit être privilégié, il est inacceptable d'ajouter dans le projet d'arrêté que le CSA ministériel n'est pas compétent sur des questions propres à un établissement. En effet, parfois ces situations graves se doivent d'être dénoncées dans les instances nationales.

3. **Projet d'arrêté sur la formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation**

La DGER a présenté son projet de réforme de l'année de titularisation.

Les représentant.e.s de **l'Élan commun** sont intervenu.e.s pour dénoncer les conditions d'affectation des stagiaires dans les établissements. Cette décision d'affecter certains.e.s stagiaires issu.e.s de concours externe directement dans un établissement d'enseignement constitue une régression scandaleuse par rapport à la situation mise en place depuis 2015. Faut-il rappeler que cette décision de 2015 (visant à placer les stagiaires à l'ENSFEA et en « surnombre » dans les établissements scolaires) avait remplacé la « contre-réforme » sarkozyste de 2010... qui revient aujourd'hui ! Enseigner est un métier qui s'apprend, n'en déplaise à certain.e.s ...et **l'Élan commun** ne peut que regretter que ce texte n'est pas été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de l'EAP !

L'Élan commun va poursuivre son combat pour que tous les stagiaires issu.e.s des concours externe soient affecté.e.s à l'ENSFEA et que les stagiaires issu.e.s des concours interne bénéficient de véritables période de formation. [Retrouvez ici le courrier adressé au cabinet du ministre.](#)

4. **Point d'étape sur la mise en place des centres de gestion financière**



unies & engagées pour le service public et ses agent·e·s
pour la transformation sociale et environnementale

Le Service des affaires financières, sociales et logistiques a fait un point d'étape de cette réforme que l'administration qualifie « d'innovation ». L'objectif de l'administration est de créer une chaîne de dépense plus fluide, avec moins de contrôles redondants, allant de l'engagement au paiement : « Une personne qui vérifie ».

Actuellement, un service prescripteur (Expression du besoin et Constat du Service Fait) passe la mise en paiement au centre de service partagé (le CPCM en DRAAF ou DREAL qui effectue les premières étapes) qui se poursuit ensuite au niveau d'un service comptable ou facturier de la DRFIP.

La création d'un centre de gestion financière (CGF) qui est issue de la fusion du centre de service partagé avec le service comptable et facturier engendre une modification de structure, cette dernière étant portée par la DRFIP. L'administration, pour cette réorganisation, a mis en place des arrêtés de restructuration. Les agents des CPCM (amenés à disparaître) postuleront par volontariat.

Pour l'Élan commun, ce changement majeur génère du désarroi pour les agent·e·s en poste dans les CPCM. En effet, des agent·e·s se retrouvent dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel, en raison de l'évolution des missions, mais aussi des difficultés à retrouver un poste au niveau local s'ils ou elles ne souhaitent pas intégrer la nouvelle structure. La concurrence pour des postes de catégorie B et C notamment est rude. Ce projet aurait dû faire l'objet d'une saisine du CHSCT, à partir du moment où l'administration avait l'intention de faire des modifications structurelles. Ceci n'est pas sans conséquences. **Pour l'Élan commun**, l'administration ne doit pas jouer avec les agent·e·s !

Réponse de la SG : L'administration ne joue pas avec les agent·e·s.

5. Présentation des conclusions du CGAER sur la revue des missions des services déconcentrés (SD)

Le CGAER a fait une présentation synthétique de la mission effectuée dont la thématique porte sur la revue des missions en SD. Il en ressort des constats largement partagés comme :

- des évolutions récentes de politiques publiques prioritaires du MASA qui sollicitent fortement les services territoriaux de l'ETAT ;
- des services fragilisés et des agent·e·s qui s'interrogent.

Les recommandations de ce rapport se résument, selon le CGAER par : « Plutôt que de nouvelles grandes réformes structurelles des services déconcentrés, la mission recommande la consolidation de l'organisation existante, avec certaines évolutions à arbitrer. »

Pour l'Élan commun, nous partageons aussi le constat de la fragilisation des services et de l'interrogation des agent·e·s. Pour nous aussi, il faut consolider les organisations existantes, car les situations comme le transfert FEADER, la création des SGCD, des CGF sont des facteurs de risques psychosociaux. Quel état des lieux est-il finalement fait de l'impact sur la santé mentale des agent·e·s de toutes ces incertitudes et instabilités ? Quant à la priorisation des politiques publiques du MASA, en fonction des enjeux des territoires (sujet mis en avant par le rapport), se fait-elle, ou doit-elle se faire au service des citoyen.nes, ou du capital ?